

AUBAZINE

ARRÊTÉ

Le Ministre d'État chargé des Affaires culturelles

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions de son application,

Vu l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques en date du 12 décembre 1965,

A R R Ê T É :

Article 1er : Les objets mobiliers ci-après désignés, sont classés parmi les Monuments Historiques :

- CORREZE -

AUBAZINE

Eglise

- Vierge à l'Enfant jouant avec l'oiseau, statue, pierre 2ème moitié du XV° S.
- Siège abbatial, bois, XVII° S.

CHAMBOULIVE

Eglise

- Saint Jean-Baptiste, statue, pierre polychrome, vers 1488

CHIRAC

Eglise

- "Le Couronnement d'épines", panneau provenant d'un retable, bois polychrome, début XVII° S.
- "La Flagellation", panneau provenant d'un retable, bois polychrome, début du XVII° S.
- Vierge à l'Enfant, statue-reliquaire, bois plâtré et peint, style rustique, XVII° S.
- Saint Gilles, statue, bois, XVII° S.

EGLETONS

Eglise

- Vierge de Pitié, statue, pierre polychrome, début XVI° S.

.../...

EGLISE-aux-BOIS Eglise

- Saint Christophe, statue, bois polychrome, XVII^oS
- Vierge de Pitié, statue calcaire, début XVI^oS

GRANDSAIGNE Eglise

- Saint Roch, statue, bois polychrome, XVI^oS

LA MONGERIE Eglise

- Vierge à l'Enfant, statue, pierre polychrome, fin XV^oS
- Saint Antoine, statue, pierre polychrome, XVI^oS

LIGINIAC Eglise

- Christ en croix, statue, bois polychrome, XVII^oS
- Saint Jean, statue, bois polychrome, XVII^oS
- Vierge, statue, bois polychrome, XVII^oS

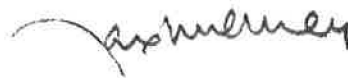
Chapelle Notre-Dame de Pitié

- Vierge de Pitié, statue, ~~bois~~^{piere} polychrome, fin du XV^oS

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Corrèze, aux Maires des diverses communes et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 19 JAN 1967

Pour le Ministre et par délégation
Le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat
Directeur de l'Architecture



Max QUERRIEN